

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 744

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 744 27 septembre 1984

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs
Vingt-et-unième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

744

Cohérence oblige

Clair et net. La majorité du peuple suisse n'a pas voulu du principe du non-recours à l'énergie nucléaire. Pragmatiques les Suisses, méfiantes comme à leur habitude face aux positions tranchées, aux décisions fondamentales.

Tout aussi clair et net. Les deux initiatives n'auront pas été lancées en vain. Grâce aux téméraires qui, au lendemain de la défaite de 1979 — première initiative atomique — ont osé relancer le débat, le terrain énergétique n'a pas été abandonné aux seuls producteurs d'électricité. Les deux initiatives ont retardé l'extension du nucléaire et, en la matière, tout retard vaut son pesant d'uranium pour qui est convaincu que le temps joue contre cette source d'énergie.

Toujours clair et net. Le résultat du 23 septembre ne peut être interprété comme un oui de principe aux phantasmes des sociétés électriques. Il n'y a rien de commun entre la politique affirmée du Conseil fédéral — le nucléaire limité au strict minimum et si les conditions de sécurité sont garanties — et les vues des promoteurs énergétiques prêts à quadriller le pays, sûrs que tous les problèmes sont résolus.

Satisfaction du Conseil fédéral, le soir des votations. M. Schlumpf est un optimiste béat. Pays coupé en deux ou presque, régions prévues pour les futures implantations de centrales et de dépôts disant clairement leur refus, absence de compétence fédérale pour une politique active d'économies d'énergie; il n'y a pas de quoi être réjoui.

A moins que gouvernement et parlement retrouvent le sens du compromis, si naturellement helvétique en tant d'autres occasions et si étrangement absent en matière énergétique. Le conseiller d'Etat Fluvio Caccia, président de la Commission fédérale de l'énergie, avait vainement proposé une troi-

sième voie («grosso modo»: abandon de Kaiser-augst, option nucléaire laissée ouverte et loi sur l'énergie corsée) — avant que les Chambres repoussent séchement les deux initiatives. Il est toujours temps d'en rediscuter.

Pour ce qui est des économies d'énergie — et c'est bien là le cœur du problème — un article constitutionnel, à mi-chemin entre le projet rejeté l'an dernier de justesse et l'initiative refusée dimanche, peut trouver une majorité de soutien et doit donc être rapidement proposé.

Dans l'attente les militants anti-nucléaires ne peuvent se permettre de jeter l'éponge. Dans les cantons et les communes les actions à mener sont multiples pour pousser les autorités à une politique d'économies qui ne soit pas seulement du bout des lèvres.

Et pour que le besoin soit moins plausible encore, tous ceux qui ont soutenu dimanche dernier une nouvelle politique énergétique peuvent peser sur les choix futurs; par exemple en détaillant leurs factures de gaz et d'électricité et en se fixant des objectifs à la baisse. Question de cohérence.

CEDRA

Géo-politique

Le nucléaire n'avoue pas son prix. Il ne diffère pas en cela d'autres secteurs économiques qui reportent sur la collectivité le coût social d'effets nuisibles, directs ou retardés. Les méfaits du tabagisme ne sont pas compris dans le paquet de cigarettes! Le nucléaire pourtant est un cas extrême en raison de la longévité des chaînes radioactives et de la lourdeur des dispositifs de précaution et de surveillance. Qu'on imagine un instant ce que coûtera le démantèlement d'une centrale à bout de course. Ce prix est, pour l'instant, évacué. Dans trente ans, il sera assez tôt, espère-t-on, de l'estimer et de

SUITE ET FIN AU VERSO